

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1128**25 juillet 2002****SOMMAIRE**

Aktiv Assekuranz Makler Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher	54114	First National Holding S.A., Luxembourg	54138
Antri S.A., Luxembourg	54107	Fructilife S.A., Luxembourg	54109
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	54106	Gabrica S.A., Luxembourg	54101
Ariadne S.A., Luxembourg	54140	Gardian S.A., Luxembourg	54141
Arnetoise S.A.H., Luxembourg	54111	GENSEB Generali & SEB Risk Services S.A., Luxembourg	54135
Art Trading, S.à r.l.	54113	GENSEB Generali & SEB Risk Services S.A., Luxembourg	54139
Aufforst Holding S.A., Luxembourg	54137	Geralux, S.à r.l., Luxembourg	54108
Autocontrol Holding S.A., Luxembourg	54144	Gestion & Finance S.A., Luxembourg	54100
Axe Int' Holding S.A., Mamer	54121	Guilbert Luxembourg S.A., Luxembourg	54110
Bigo Finance Holding S.A., Luxembourg	54126	Husman S.A., Luxembourg	54109
Bigo Finance Holding S.A., Luxembourg	54126	Husman S.A., Luxembourg	54109
Bigo Finance Holding S.A., Luxembourg	54126	I.C.B., Internationale Computersystemberatung, GmbH	54126
Black Swan of 1899 S.A., Luxembourg	54123	IBN Holding International S.A., Luxembourg	54106
Blondel S.A., Luxembourg	54144	IBN Housing and Investment S.A., Luxembourg	54104
BMR Limo Service S.A., Luxembourg	54134	Imbo S.A., Luxembourg	54143
Bonaco S.A., Luxembourg	54137	Inalux S.A.H., Luxembourg	54131
Bulfin S.A., Luxembourg	54144	International Business Company, S.e.c.s, Luxembourg	54105
Capital Sécurité S.A.	54103	Iscandar S.A., Luxembourg	54139
Carima S.A.H., Luxembourg	54113	ITG, Internationale Treuhand- und Vermittlungsgesellschaft mbH	54114
Carree S.A., Luxembourg	54128	K.K.M. Investment Holding S.A., Luxembourg	54136
Chemtech S.A., Luxembourg	54110	Kanaka Holding S.A., Luxembourg	54137
Coffee Star S.A., Luxembourg	54132	Lairnisia Gestion, S.à r.l., Luxembourg	54102
Consult Lux, S.à r.l.	54113	Luxmaco S.A., Bettange-sur-Mess	54139
Crucible S.A., Luxembourg	54138	Mobitel Holding S.A., Luxembourg	54143
Dava S.A., Luxembourg	54143	Mufilux S.A., Luxembourg	54127
DBL Products S.A., Strassen	54109	Multrans S.A.H., Luxembourg	54103
Dominique Holding S.A., Luxembourg	54098	Naturellement S.A., Bertrange	54110
Economia Europe S.A., Luxembourg	54139	Ned Rent Invest and Exploitation S.A., Luxembourg	54104
EEC European Eastern Company Holding S.A., Luxembourg	54136	Nemea Immobilière S.A., Luxembourg	54112
Eiknes, S.à r.l., Luxembourg	54099	Nineteen Sixty Eight Holding S.A., Mamer	54117
Eurocapfin S.A., Luxembourg	54111	Nyoni Share Holding S.A., Luxembourg	54141
Eurocapfin S.A., Luxembourg	54111	Oil International Holding S.A.	54114
European Paper Holdings S.A., Luxembourg	54140	Optimolux S.A.	54113
Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	54107	P.F.H. Lux S.A., Luxembourg	54112
Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	54127		
Finfish S.A., Luxembourg	54098		
First Class Fashion S.A., Luxembourg	54098		

Perfas S.A.H., Luxembourg	54103	Teamsearch Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	54138
PK Airfinance S.A., Luxembourg	54141	Teamsearch Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	54138
Ploquette Holding S.A., Mamer	54119	Three Stars S.A., Luxembourg	54143
Print Partners & Office S.A., Esch-sur-Alzette	54106	Timaru S.A.H., Luxembourg	54104
Resplan Holding S.A., Luxembourg	54107	Tobie Investissements S.A.H., Luxembourg	54131
Roned Holding S.A., Luxembourg	54105	Transcarrib Canadian International S.A., Luxembourg	54127
S.M.P.I., S.à r.l.	54101	Triglia S.A., Luxembourg	54142
S.N.M.E., Sports Nautiques Mosellans Ehnen, A.s.b.l., Ehnen	54115	V.Z. Finance, S.à r.l.	54112
Sadiki Holding S.A., Luxembourg	54104	Valmis S.A. Holding, Luxembourg	54108
Salon Amina, S.à r.l.	54141	Valoris Luxembourg S.A., Luxembourg	54136
Sirilux, S.à r.l., Luxembourg	54135	Véga International Services S.A., Luxembourg	54125
Sobelude S.A., Luxembourg	54128	Véga International Services S.A., Luxembourg	54135
Société Adramco S.A., Luxembourg	54142	Vision International S.A., Luxembourg	54134
Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg	54140	Vitruvius International S.A., Luxembourg	54142
Surexpo S.A., Luxembourg	54127	Willy's Company S.A., Luxembourg	54142
Tablia S.A., Luxembourg	54102		
Tacomer Invest S.A., Luxembourg	54108		

FINFISH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 55.225.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FINFISH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38056/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

FIRST CLASS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 47.298.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FIRST CLASS FASHION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38055/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

DOMINIQUE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.440.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38111/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

EIKNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, en liquidation.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 62.290.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the eight of May.

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Stig Langström, company director, residing in West Wimbledon, London, 51, Spencer Road, duly represented by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at London, on the third of May 2002, which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

The company EIKNES, S.à r.l., en liquidation, R. C. Luxembourg B 62.290, with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing in Luxembourg, on December 18th, 1997, published in the Mémorial C N° 209 of April 3rd, 1998.

The company's capital is fixed at EUR 60,000.- (sixty thousand euro) divided into 2,376 (two thousand three hundred and seventy-six) shares without nominal value;

The company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on March 11th, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The appearer, Mr Stig Langström, is the sole shareholder of said company;

After these statements, the appearer, Mr Stig Langström, represented as indicated, as sole shareholder, acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

1. Auditor's report on liquidation.

The auditor's report on liquidation is presented.

This report, which will remain annexed to the present deed, concludes for the approval of the liquidation accounts.

The sole shareholder approves the liquidation accounts.

2. Discharge to the former managers, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

The shareholder grants discharge to the managers, to the liquidator of the company and to the auditor of liquidation.

3. Closing of the liquidation.

The shareholder declares the liquidation closed as of today, and he declares that the company has ceased to exist from today onwards even for the needs of liquidation.

4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited and retained during the legal period of five years.

The accounts and records of the company are deposited and retained during the legal period of five years at the former registered office of the company.

5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

LWM, société anonyme, having is registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, is granted powers to settle the company's accounts and to fulfil all formalities.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Stig Langström, company director, demeurant à West Wimbledon, London, 51, Spencer Road, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, datée du 3 mai 2002,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

La société à responsabilité limitée EIKNES, S.à r.l., en liquidation, R. C. Luxembourg B 62.290, ayant son siège social à 2, rue Carlo Hemmer L-1734 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 209 du 3 avril 1998,

Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) divisé en 2.376 (deux mille trois cent soixante-seize) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 mars 2002, non encore publié au Mémorial C.

Le comparant, Monsieur Stig Langström, est le seul associé de la prédite.

A la suite de ses constatations, le comparant, Monsieur Stig Langström, représenté tel qu'indiqué ci-avant, comme seul associé de la société agissant au lieu d'une assemblée générale déclare prendre les résolutions suivantes:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire à la liquidation.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

L'associé unique approuve les comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

L'associé unique donne décharge aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3. Clôture de la liquidation.

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années auprès du siège social de la société.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

LWM, société anonyme, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, sera chargé de la clôture des comptes de la société, ainsi que de l'accomplissement de toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2002, vol. 518, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 mai 2002.

J. Gloden.

(37949/213/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GESTION & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 28.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 1^{er} juin 2001 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Monsieur Pierre Mestdagh
- Monsieur François Mesenburg
- La société FINIM LIMITED

en tant qu'administrateurs de la société, leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat et décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Yves Mertz
- Monsieur Hans-Jürgen Salbach
- Monsieur Benoît Devos.

2. L'Assemblée accepte la démission du Commissaire FIN-CONTROLE S.A. et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat. Elle décide de nommer la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A. en son remplacement.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38022/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GABRICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.817.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Madame Gabriella Catastini, dirigeante d'entreprise, demeurant Viale Castracani, Traversa 3, n° 5, 55100 Lucca, Italie, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration, sous seing privé, donnée à Lucca le 8 mars 2002, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la société anonyme GABRICA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 66.817, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 30 décembre 1998;

- Que le capital social de la société anonyme GABRICA S.A., s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Que la comparante Madame Gabriella Catastini, représentée comme il est dit, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme GABRICA S.A.;

- Que la comparante Madame Gabriella Catastini, représentée comme il est dit, prononce la dissolution anticipée de la société anonyme GABRICA S.A. avec effet immédiat;

- Que la comparante Madame Gabriella Catastini, représentée comme il est dit, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme GABRICA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

- Que la comparante Madame Gabriella Catastini, représentée comme il est dit, requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société anonyme GABRICA S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la prédite société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

- Que l'activité de la société anonyme GABRICA S.A. a cessé;

- Que l'actionnaire unique Madame Gabriella Catastini est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société anonyme GABRICA S.A. dissoute;

- Que partant, la liquidation de la société anonyme GABRICA S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme GABRICA S.A.;

- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société anonyme GABRICA S.A.;

- Que les livres et documents de la société anonyme GABRICA S.A. dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Et à l'instant le mandataire soussigné a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été annulé en sa présence.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays à la comparante, représentée comme il est dit, ce mandataire connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2002, vol. 518, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 mai 2002.

J. Gloden.

(37950/213/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

S.M.P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le soussigné, Camporese Fernando, demeurant à L-3514 Dudelange, 1A, route de Kayl, déclare que la société S.M.P.I., S.à r.l. n'a pas d'adresse à L-3514 Dudelange, 1A, route de Kayl.

Dudelange, le 24 mai 2002.

F. Camporese.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2002, vol. 324, fol. 5, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff: signature.

(38152/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TABLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.847.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Madame Lia Tarabori, dirigeante d'entreprise, demeurant Via Pesciatina 2253, Picciorana, 55100 Lucca, Italie, ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration, sous seing privé, donnée à Lucca le 8 mars 2002, laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Que la société anonyme TABLIA S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 66.847, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2 du 4 janvier 1999;

- Que le capital social de la société anonyme TABLIA S.A., s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- Que la comparante Madame Lia Tarabori, représentée comme il est dit, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme TABLIA S.A.;

- Que la comparante Madame Lia Tarabori, représentée comme il est dit, prononce la dissolution anticipée de la société anonyme TABLIA S.A. avec effet immédiat;

- Que la comparante Madame Lia Tarabori, représentée comme il est dit, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme TABLIA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

- Que la comparante Madame Lia Tarabori, représentée comme il est dit, requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société anonyme TABLIA S.A. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la prédite société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

- Que l'activité de la société anonyme TABLIA S.A. a cessé;

- Que l'actionnaire unique Madame Lia Tarabori est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société anonyme TABLIA S.A. dissoute;

- Que partant, la liquidation de la société anonyme TABLIA S.A. est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme TABLIA S.A.;

- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société anonyme TABLIA S.A.;

- Que les livres et documents de la société anonyme TABLIA S.A. dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Et à l'instant le mandataire soussigné a présenté au notaire instrumentant le registre des actions qui a été annulé en sa présence.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays à la comparante, représentée comme il est dit, ce mandataire connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2002, vol. 518, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 mai 2002.

J. Gloden.

(37951/213/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

LAIRNISIA GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.348.

Statuts coordonnés au 30 octobre 2001, vol. 566, fol. 94, case 6, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(37997/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

MULTRANS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. U5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Van Aerden et de Madame Caroline Van Lierde pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour la même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2002

Les membres du Conseil d'administration décident de renommer Monsieur Jean-Paul Van Aerden administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37962/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

PERFAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.560.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. U5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Benoît Van Aerden et de Madame Monique Hendrickx pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour la même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 2002

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Jean-Paul Van Aerden administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37963/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CAPITAL SECURITE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.155.

Il résulte d'un courrier adressé à notre société que:

Maître Bernard Felten, démissionne de son poste d'administrateur.

Maître Roy Reding, démissionne de son poste d'administrateur.

Monsieur Frédéric Collot, démissionne de son poste d'administrateur.

Il résulte d'un courrier adressé à notre société, que la société CD-SERVICES, S.à r.l., démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 17 avril 2002, que le siège social a été dénoncé avec effet au 17 avril 2002.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37966/320/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TIMARU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.983.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. U5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réunie extraordinairement le 27 mars 2002

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Madame Martine Philippe et Monsieur Bernard Ewen administrateurs-délégués, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour la société

Signature

(37964/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

NED RENT INVEST AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.945.

Une convention de domiciliation a été conclue entre l'Etude REDING & FELTEN, Avocats, et la Société NED RENT INVEST AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme en date du 9 novembre 2001 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37967/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

IBN HOUSING AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.960.

Une convention de domiciliation a été conclue entre l'Etude REDING & FELTEN, Avocats, et la Société IBN HOUSING AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme en date du 9 novembre 2001 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37968/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SADIKI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires sur l'exercice 2001 en date du 3 avril 2002

L'assemblée générale décide de reporter la perte de l'exercice 2001 au montant de EUR 2.510,07 à nouveau.

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs sortants pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes la société FIDUPLAN S.A., Luxembourg, pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme

Signature

FIDUPLAN S.A

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37972/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

RONED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.955.

Une convention de domiciliation a été conclue entre l'Etude REDING & FELTEN, Avocats, et la Société RONED HOLDING S.A., Société Anonyme en date du 9 novembre 2001 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37969/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY, S.E.C.S, Société en commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.
Constitution de société du 23 mai 2002.

STATUTS

Par la volonté des deux associés, il a été décidé de constituer une société de droit luxembourgeois entre:

1/ Madame Miatton Eliane, employée, demeurant à Knokke, Belgique,

2/ Monsieur Araib Lahcen, administrateur de société, demeurant à Rhode Saint Genése, Belgique.

Les associés ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société en commandite simple sous la dénomination de: INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la prospection du marché européen, toutes opérations de commerce international, import / export de marchandises autorisées et la mise en valeur de biens immobiliers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée de vingt ans.

Art. 5. Le capital de la société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par cent parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les parts sont nominatives ou au porteur.

Art. 6. L'assemblée généralement régulièrement constituée représente l'université des associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 15.00 heures au Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit désigné par la convocation. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 7. La société est administrée par un gérant unique. Il est nommé à la majorité simple pour une durée de cinq ans.

Art. 8. Les procès-verbaux des assemblées sont signés par les deux associés.

Art. 9. Le gérant jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 10. La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 11. La société est surveillée par un commissaire nommé par les associés à la majorité simple. Son mandat a une durée de cinq ans.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 13. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Art. 14. La répartition des bénéfices est fonction de nombre de parts détenues par les associés.

Art. 15. La société peut en tout temps être dissoute par décision des associés. Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et paiement

les parts indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1/ Monsieur Araib Lahcen, préqualifié, nonante parts	90
2/ Madame Miatton Eliane, préqualifiée, dix parts	10
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de la sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

La gérance de la société est attribuée à Monsieur Araïb Lahcen, Belge, préqualifié.

Deuxième résolution:

Le siège social de la société est fixé à L-1471 Luxembourg, 259 route d'Esch.

Les statuts sont faits à Luxembourg le 23 mai 2002, en cinq exemplaires et signés par les deux associés.

Mme E. Miatton / M. L. Araïb.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 2. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé):

(37989/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

IBN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 84.944.

—
Une convention de domiciliation a été conclue entre l'Étude REDING & FELTEN, Avocats, et la Société IBN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme en date du 9 novembre 2001 et ce pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37970/320/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

PRINT PARTNERS & OFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Belvaux.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la en date du 10 avril 2002 que Ciro Ciavarella a démissionné de ses fonctions de ses fonctions d'Administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37971/320/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- L'assemblée a décidé de révoquer Madane Annick Flamme en sa qualité d'administrateur du groupe B.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37984/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

RESPLAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires sur l'exercice 2001 en date du 3 avril 2002

L'assemblée générale décide de reporter la perte de l'exercice 2001 au montant de EUR 2.522,94 à nouveau.

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs sortants pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005. L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes la société FIDUPLAN S.A., Luxembourg, pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37973/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 50.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 avril 2002 sur l'exercice 2000

L'assemblée générale approuve le bilan au 31 décembre 2000 clôturant avec un bénéfice de LUF 208.360,- et décide de l'affecter comme suit:

- Réserve légale:	10.418,- LUF
- Résultat reporté:	197.942,- LUF

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour un terme de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37974/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ANTRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.566.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 26 avril 2002

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de LUF 60.950,- et décide de le reporter à la réserve légale.

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Raymond Henschen, Luxembourg, comme administrateur, et de la société FIDUPLAN S.A., Luxembourg, comme commissaire aux comptes sortants. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour le terme de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

L'assemblée générale décide de convertir le capital social exprimé en LUF en EUR.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital suivant les dispositions légales en matière de euros pour les sociétés commerciales par incorporation de réserves légales pour le porter de EUR 297.472,23 à EUR 300.000,-.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par mille deux cent actions (1.200) de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37978/752/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

VALMIS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.672.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 26 avril 2002

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 clôturant avec un bénéfice de BEF 44.521.790,- et décide de l'affecter comme suit:

- Réserve légale:	2.226.090,- BEF
- Résultats reportés:	42.295.700,- BEF

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants pour le terme de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour compte de VALMIS S.A. HOLDING
FIDUPLAN S.A
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37975/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GERALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2323 Luxembourg, 2, rue J.J. Pershing.
R. C. Luxembourg B 18.942.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg le 2 juillet 2001

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix.

Décident d'autoriser le gérant à convertir le capital social actuellement exprimé en LUF 500.000,- en EUR 12.395,-.

Décident d'autoriser le gérant à adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.395,- (douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros) divisé en cent (100) parts sociales de EUR 123,95 (cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros) chacune.»

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37976/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TACOMER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.707.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

TACOMER INVEST S.A.

Société Anonyme

13, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

R.C. Luxembourg: B 46.707

et

Domiciliataire (à son ancienne adresse):

BONN, SCHMITT, STEICHEN

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

a pris fin avec effet au 11 avril 2002.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2002.

BONN, SCHMITT, STEICHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37986/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

DBL PRODUCTS, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.066.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 avril 2002 sur l'exercice 2001

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2001 au montant de LUF 356.532,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de convertir le capital social exprimé en LUF en EUR.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de résultats reportés.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) divisé en mille cinq cents actions (1.500) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour le compte de DBL PRODUCTS S.A.

FIDUPLAN S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37977/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FRUCTILIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 58, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

J. Marchès

Administrateur-délégué

(37979/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

HUSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38115/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

HUSMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.721.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 38.112,25 (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-huit mille cent douze Euros et vingt-cinq Cents (EUR 38.112,25) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38116/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

CHEMTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, rue Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 56.065.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
de la société qui s'est tenue en date du 2 mai 2002*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Lydie Nussbicker, administrateur-délégué, demeurant à Cottenchy (F)

Madame Anne Mury, technicienne supérieure, demeurant à Charny (F)

Monsieur Jacques Cleutjens, administrateur-délégué, demeurant à Vernouillet (F):

Le commissaire aux comptes est:

Monsieur Peter Mahieu, demeurant, F-80300 Albert.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37980/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GUILBERT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 52.984.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue du 22 avril 2002 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002; que le capital social a été augmenté; et que toutes références au capital autorisé ont été supprimées.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37983/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

NATURELLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.507.

—
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 23 mai 2002, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «révocation de Monsieur Pierre Farenc, de son poste d'administrateur-délégué de la société;
2. nomination y consécutive de Monsieur Jacques Farenc, demeurant rue du Languedoc F-34200 Sete, en qualité de nouvel administrateur et administrateur-délégué;
3. Monsieur Jacques Farenc, prédit se voit attribuer un droit de co-signature obligatoire, en cette qualité.»

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37988/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EUROCAPFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 312 du 26 novembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 49, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROCAPFIN S.A.

Un mandataire

(37981/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EUROCAPFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu au siège social le 26 avril 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée que:

- L'assemblée a décidé que les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés;
- l'assemblée a décidé que les bilans et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;
- l'assemblée a décidé de distribuer un dividende d'un montant de EUR 1.775.000,-;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2001.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37982/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ARNETOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 septembre 2001 à Luxembourg

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 21.476,- pour le porter à LUF 50.021.476,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence et de convertir le capital social pour le fixer à EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) avec effet au 1^{er} janvier 2001.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède. En conséquence, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'Assemblée décide d'accepter la démission de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. de son poste de commissaire et de Monsieur Désiré Stadsbader de son poste d'Administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de commissaire la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, Luxembourg, et au poste d'Administrateur Madame Anne-Marie Bouckaert, Kleine Waregemsestraat 4 à B-8530 Harelbeke.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38120/531/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.500.

—
EXTRAIT RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

«Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2001 que:

- FIDEI REVISION, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg; a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au lieu de

«Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- FIDEI REVISION, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.»

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37985/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

V.Z. FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 77.450.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée:

V.Z. FINANCE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

R.C. Luxembourg: B 77.450

et

Domiciliataire (à son ancienne adresse):

BONN, SCHMITT, STEICHEN

7, Val Sainte Croix

L-1371 Luxembourg

a pris fin avec effet au 11 avril 2002.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2002.

BONN, SCHMITT, STEICHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37987/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 41.332.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mai 2002 à Luxembourg

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité:

- Le changement de la devise d'expression du capital social du franc belge en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002. Par conversion, le capital est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38018/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CONSULT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(37990/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

OPTIMOLUX S.A., Société Anonyme.

—
Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37991/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ART TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37992/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CARIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.630.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2001

L'Assemblée Générale Annuelle décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euro.

L'Assemblée Générale Annuelle décide d'augmenter le capital d'un montant de mille cinq cent quatre-vingt-cinq virgule soixante et un (1.585,61) Euro, pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante-trois mille quatre cent quatorze virgule trente-neuf (1.363.414,39) Euro à un million trois cent soixante-cinq mille (1.365.000,-) Euro, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, l'augmentation du capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'article 3§1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à un million trois cent soixante-cinq mille (1.365.000,-) Euro, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale des actions.»

L'Assemblée Générale Annuelle décide que les décisions prises prendront effet en date du 31 décembre 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38015/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

**ITG, INTERNATIONALE TREUHAND- UND VERMITTLUNGSGESELLSCHAFT mbH,
Société à responsabilité limitée.**

Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37993/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37994/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an der Loentgen, Z.I. Potaschbiertg.

Gesellschafterbeschluss

Die Gesellschafter der
AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Z. I. Potaschbiertg

An der Loentgen 5

L-6776 Grevenmacher

deren Gesellschaftskapital LUF 1.000.000,00

beträgt, sind

Herr Detlef Dörrié

Diplombetriebswirt

D-80993 München

mit 250 Anteilen im Nennwert von LUF 1.000,00

und

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, GmbH

Riesstrasse 15/III

D-80992 München

mit 750 Anteilen im Nennwert von LUF 1.000,00

je Anteil.

In ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., L-6776 Grevenmacher, beschliessen die Vorgenannten auf schriftlichem Wege folgendes:

1. Das Stammkapital der Gesellschaft von LUF 1.000.000,00 (in Worten: luxemburgische Franken eine Million) wird gemäss dem Gesetz betreffend die Umwandlung des Kapitals der Handelsgesellschaften in Euro vom 10. Dezember 1998 in Euro umgewandelt und auf 25.000,00 (in Worten: Euro fünfundzwanzigttausend) aufgerundet. Zu diesem Zweck wird der Nennwert jedes Geschäftsanteiles von derzeit LUF 1.000,00 je Anteil auf 25,00 umgewandelt.

2. Die hierzu notwendige Erhöhung des Stammkapitals von derzeit umgerechnet 24.789,35 um 210,65 auf 25.000,00 erfolgt durch die Umwandlung vom Gewinnvortrag der Gesellschaft in Höhe von 210,65 in Stammkapital.

3. Die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft in Höhe von 10 % des Stammkapitals wird in Euro umgewandelt und auf 25.000,00 erhöht. Die notwendige Erhöhung der gesetzlichen Rücklage erfolgt durch die Zuführung eines Betrages von 21,06 aus dem Gewinnvortrag.

München, den 15. Februar 2002.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, GmbH

D. Dörrié

Unterschrift

(38011/636/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

S.N.M.E., SPORTS NAUTIQUES MOSELLANS EHNEN, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5417 Ehnén, 6, Frongaass.

STATUTS

I^{er}. Dénomination, Forme, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination SPORTS NAUTIQUES MOSELLANS EHNEN en abrégé S.N.M.E.

Art. 2. Le S.N.M.E. est réglé par les dispositions de la loi du 21 avril 1928, concernant les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

Art. 3. Le siège du S.N.M.E. est à Ehnén, Café «Rieflaus».

Art. 4. La durée du S.N.M.E. est illimitée.

Art. 5. Le S.N.M.E. a pour objet de promouvoir la pratique des sports nautiques au Grand-Duché.

Art. 6. Réservé

II. Composition, Acquisition et perte de la qualité de membre

Art. 7. Le S.N.M.E. comprend comme membres, des personnes pratiquant les sports nautiques, ainsi que des supports. Le nombre des membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 8. Toute personne, qui désire devenir membre du S.N.M.E. doit adresser une demande écrite au comité directeur, qui décide à la majorité des voix. Elle doit en outre acquitter un droit d'entrée, dont la somme est fixée par le comité directeur.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite adressée au comité directeur
- b) par exclusion prononcée, pour motifs graves, par l'assemblée générale statuant à la majorité des voix, sur rapport du comité directeur et après audition du membre en cause,
- c) par refus du paiement des dettes vis-à-vis du S.N.M.E., notamment le non-paiement de la cotisation annuelle et des frais provenant de la pratique de nos activités, dans les trois mois qui suivent le premier rappel, adressé au membre en cause par le comité directeur.

Art. 10. L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales, ayant rendu des services signalés à la cause des sports nautiques.

III. Organes

Art. 11. Les organes du S, N.M.E. sont:

- a) l'assemblée générale,
- b) le comité directeur,
- c) les contrôleurs de caisse.

A. L'assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du premier trimestre de chaque année.

Art. 13. Le comité directeur peut, de sa propre initiative, convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il doit le faire, dans un délai d'un mois sur demande écrite d'au moins un tiers des membres actifs.

Art. 14. Les membres sont convoqués à l'assemblée générale par lettre, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, le cachet de la poste faisant foi. La convocation doit indiquer l'ordre du jour.

Art. 15. L'ordre du jour est arrêté par le comité directeur. L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprend obligatoirement les points suivants:

1. Présentation des rapports du comité directeur et des contrôleurs de caisse.
2. Décharge à donner à ces organes.
3. Fixation du montant des cotisations.
4. Examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice.
5. Election des membres du comité directeur et des contrôleurs de caisse.
6. Examen des propositions et interpellations présentées au comité directeur dans les délais impartis. Toute proposition et interpellation doit être présentée par écrit au comité directeur par un membre, cinq jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 16. Chaque membre dispose d'une voix.

Art. 17. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

Art. 18. Les décisions de l'assemblée générale, sans préjudice des exceptions prévues par la loi et les présents statuts, sont prises à la majorité absolue des voix émises.

Art. 19. L'assemblée générale est présidée par le président, le vice-président, ou un de leur mandataire.

Art. 20. Il est dressé un procès-verbal des assemblées générales par le secrétaire ou son remplaçant. Celui-ci est porté à la connaissance des membres endéans deux mois.

B. Le comité directeur

Art. 21. Le comité directeur est l'organe administratif et exécutif du S.N.M.E. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires du S.N.M.E. dans le cadre des statuts, ou par la loi et de sa compétence.

Art. 22. Le comité directeur se compose d'un maximum de onze personnes:

1. d'un président (m/f),
2. d'un vice-président (m/f),
3. d'un secrétaire (m/f),
4. d'un caissier (m/f),
5. des membres du comité directeur.

Le comité directeur désigne, parmi ses membres, la répartition des différents postes, laquelle peut être modifiée au courant de l'exercice, sur demande d'au moins un tiers des membres du comité directeur.

Art. 23. Le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier sont élus chacun par vote séparé, à la majorité absolue. Si à un premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité des voix requises, il est procédé à un second tour de scrutin entre les deux candidats, ayant obtenu le plus grand scrutin de voix au premier tour.

Art. 24. Les candidatures pour le comité directeur doivent être introduites au secrétariat du S.N.M.E. par lettre signée du candidat cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 25. Les membres du comité directeur sont élus pour une durée de deux années. Chaque année, la moitié au moins des candidats, par ordre alternatif, est sortante d'office. En cas de vacance en cours de mandat, le comité directeur peut décider par la voie du référendum, pour pourvoir au remplacement à un des postes prévus dans l'art. 22.

Art. 26. Le comité directeur se réunit, sur convocation du président, chaque fois, que les intérêts du S.N.M.E. le réclament, ou, que la moitié de ses membres le demandent. Il doit se réunir au moins trois fois par an.

Art. 27. Tout membre du comité directeur absent sans excuse à deux réunions consécutives, ou trois réunions non consécutives, est considéré comme démissionnaire et peut se voir infliger une amende, laquelle sera fixé par le comité directeur.

Art. 28. Le comité directeur ne peut délibérer valablement, que s'il réunit la majorité de ses membres. Toutefois, le comité directeur peut, lors d'une prochaine réunion, délibérer valablement sur les points, ayant figurés à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents.

Art. 29. Les décisions du comité directeur sont prises à la majorité simple des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 30. Le S.N.M.E. est engagé par la signature conjointe du président, ou de son remplaçant, ainsi que d'un autre membre du comité directeur.

C. Les contrôleurs de caisse

Art. 31. Les contrôleurs de caisse, au nombre de deux, sont élus dans les mêmes conditions que les membres du comité directeur.

Art. 32. Les contrôleurs de caisse ne doivent pas être membre du comité directeur.

Art. 33. Les contrôleurs de caisse contrôlent la gestion financière du comité directeur.

III. Dispositions financières

Art. 34. L'exercice financier commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 35. Les ressources du S.N.M.E. comprennent:

1. ses recettes propres,
2. les cotisations annuelles,
3. les subsides et subventions,
4. les dons et libéralités autorisés.

Art. 36. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

V. Dispositions spéciales

Art. 37. Les présents statuts sont complétés par un règlement d'ordre intérieur.

Art. 38. L'assemblée générale peut modifier les présents statuts dans les conditions de la loi du 21 avril 1928 et telle, concernant les associations sans but lucratif.

Art. 39. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution du S.N.M.E. dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution, l'assemblée générale répartira l'avoir social, après acquittement du passif, entre ses membres.

Art. 40. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts, ou les règlements pris pour leur application seront tranchés par le comité directeur.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38008/999/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

NINETEEN SIXTY EIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-Gorcy, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 29 mars 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-Gorcy, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 29 mars 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
NINETEEN SIXTY EIGHT HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé, 1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, 999 actions

Total : mille (1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
3. Est nommé administrateur délégué : Monsieur Aniel Gallo, prénommé. Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.
5. Le siège social est fixé à 1 rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 878, fol. 17, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2002.

A. Biel.

(38200/203/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

PLOQUETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représenté par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-54730 Gorcy, le Tropicage 21, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 26 mars 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 26 mars 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de PLOQUETTE HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé, une (1) action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions

Total: mille (1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.
Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.
5. Le siège social est fixé à 1, rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 878, fol. 17, case 9. – Reçu 350 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2002.

A. Biel.

(38203/203/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AXE INT' HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le treize mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-Gorcy, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 11 avril 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant à F-Gorcy, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 11 avril 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de
AXE INT' HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en deux mille trois. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé, 1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, 999 actions

Total: mille (1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille deux. La première assemblée générale se tiendra en deux mille trois.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
 - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
3. Est nommé administrateur délégué: Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixé à 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 878, fol. 17, case 8. – Reçu 350 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2002.

A. Biel.

(38204/203/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BLACK SWAN OF 1899 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quinze mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- La société anonyme SEAHORSE S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, ici représentée par Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen,

agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 7 mai 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être formalisé avec elles,

lequel substitue Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, en vertu du prédit pouvoir.

2.- la société MORNING BREEZE SGPS LDA, avec siège social à av. Do Infante n° 50, Sé. Funchal, ici représentée par Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen,

agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 8 mai 2002, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes, pour être formalisé avec elles,

lequel substitue Monsieur Philippe Janssens, prénommé, en vertu du prédit pouvoir.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il(s) suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.

Art. 1^{er}.- Il est formé une société anonyme, sous dénomination de:

BLACK SWAN OF 1899 S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3.- Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cent mille Euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5.- Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration

ne peut délibérer et statuer valablement que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre les administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

L'aliénation par voie de vente, d'échange, et de tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, de tous prêts, ne pourra être effectuée par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6.- Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7.- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8.- Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10.- L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11.- L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze avril, à 16.00, heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12.- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15.- La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- 1.- SEAHORSE S.A., prénommée, quatre-vingt-dix neuf actions (99).
- 2.- MORNING BREEZE SGPS LDA, prénommée, une action (1).

Total: cent actions (100).

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces et à raison de soixante-quinze pour cent (75%) par des virements bancaires, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

- Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

- Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Jules Roebben, demeurant à Kapellei 13A, B-2900 Schoten.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Sixième résolution

Est nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, Monsieur Raymond Van Herck, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Janssens, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2002, vol. 878, fol. 23, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2002.

A. Biel.

(38201/203/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.249.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 1999 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999;

- Augmentation du capital social pour le porter à EUR 31.000,-;

- Modification de l'article 5 des statuts:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38012/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

I.C.B., INTERNATIONALE COMPUTERSYSTEMBERATUNG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Dénonciation de siège

Par la présente, Monsieur Roger Linster dénonce avec effet immédiat, le siège de la société.

Fait à Ehnen, le 22 mai 2002.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

Enregistré à Remich, le 22 mai 2002, vol. 177, fol. 34, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37995/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

BIGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.947.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

BIGO FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(37998/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

BIGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.947.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

BIGO FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(37999/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

BIGO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2002

* Les mandats d'Administrateurs de Messieurs François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et Frank Nuyens, administrateur de sociétés, B-Anvers, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

BIGO FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38001/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TRANSCARRIB CANADIAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.321.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

L'agent domiciliataire

Signature

(37996/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

—
Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(38000/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

MUFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 11.963.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 juin 2001 à Luxembourg

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001;

- Modification de l'article 3 des statuts:

«Le capital souscrit est fixé à huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros trente-quatre cents (EUR 867.627,34), représenté par trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79). Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.»

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38013/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SUREXPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 62.828.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 novembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

- JAWER (LUXEMBOURG) S.A. est nommée Commissaire aux comptes en remplacement de JAWER (IRELAND) LTD avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38020/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SOBELUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 45.425.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 octobre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2001;

- Augmentation du capital social pour le porter à EUR 31.000,-;

- Modification de l'article 5 des statuts:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent vingt-cinq actions (125) sans désignation de valeur nominale».

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur David Keogh, lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat et décide de nommer Monsieur Stanislas Verwilghen aux fonctions d'administrateur-délégué. Le mandat de Monsieur Stanislas Verwilghen viendra à échéance avec le mandat des autres administrateurs lors de l'Assemblée statuant sur les comptes 2002.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38014/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

CARREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 16, rue Albert Uden.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Wim E.J. Charpentier, administrateur de société, demeurant à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

2.- Monsieur Jan Van Holsbeeck, Conseiller Financier, demeurant à B-1790 Affligem, De Mattein, 115.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: CARREE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société a également pour objet tous services administratifs et de secrétariat.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2003.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Wim E. J. Charpentier, prénommé, cinquante actions	50
2.- Monsieur Jan Van Holsbeeck, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Wim E.J. Charpentier, administrateur de société, demeurant à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

2.- Monsieur Jan Van Holsbeeck, Adviseur Financier, demeurant à 5-1790 Affligem, De Mattein, 115.

3.- La société OMICA INVESTMENT COMPANY S.A., une société anonyme avec siège social à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société CHAP AUDIT S.A., une société anonyme, avec siège social à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateurs-délégués de la société, Messieurs Wim E.J. Charpentier et Jan Van Holsbeeck, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. E.J. Charpentier, J. Van Holsbeeck, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 869, fol. 4, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(38205/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 40.656.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2001

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euro.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de treize mille deux cent quatre-vingt-huit virgule dix (13.288,10) Euro, pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quatre vingt un mille sept cent onze virgule quatre-vingt-dix (2.581.711,90) Euro à deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille (2.595.000,00) Euro, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital autorisé de la société de francs luxembourgeois en Euro.

L'article 5§1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille (2.595.000,-) Euro représenté par 865 actions nominatives de la classe A et 865 actions nominatives de la classe B, sans désignation de valeur nominale».

L'article 5§2 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à trois millions sept cent vingt mille (3.720.000,-) Euro».

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront effet en date du 31 décembre 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38016/636/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 49.718.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

P. Rochas

Administrateur

(38026/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

COFFEE STAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société TASWELL INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001;

2.- La société CARDALE OVERSEAS INC., ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Gaby Trierweiler, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2000, laquelle a été déposée au rang des minutes du notaire sous-signé en vertu d'un acte de dépôt reçu en date du 11 janvier 2001.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}.- Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COFFEE STAR S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3.- La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5.- Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7.- Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10.- Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11.- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12.- La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13.- L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juillet, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14.- L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15.- L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17.- Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) La société CARDALE OVERSEAS INC., prénommée, trente neuf actions.....	39
2) La société TASWELL INVESTMENTS LTD, prénommée, une action.....	1
Total: quarante actions.	40

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) Madame Nathalie Prieur, épouse Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange;
- 3) Monsieur Brunello Donati, conseiller en entreprises, demeurant à Ponte Capriasca (Suisse).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 mai 2002, vol. 424, fol. 71, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mai 2002.

A. Weber.

(38206/236/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BMR LIMO SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 52.132.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2001 à Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros;
- Modification de l'article 5 des statuts:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 1.250 actions (mille deux cent cinquante) d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros septante-neuf cents) chacune.»

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38017/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

VISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.141.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juin 1998 à Luxembourg

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe De Wit en tant qu'administrateur-délégué de la société et décide de nommer Monsieur Jean-Pierre Winant en tant que nouvel administrateur de la société.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38023/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SIRILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.907.

Extrait du procès-verbal de la décision collective ordinaire tenue le 9 septembre 2001 à Luxembourg

L'unique associé de la société a décidé à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- Changement de la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001;
- Augmentation du capital par prélèvement sur les résultats reportés;
- Modification de l'article 6 des statuts:
«Le capital souscrit est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.»

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38019/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 51.249.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 29 juin 2001 à Luxembourg

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Hubert Beboom en tant qu'administrateur de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat et décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Huart. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38021/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.370.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 mars 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration

- MM. Claude Deschenaux, président
- Maurizio Colautti, vice-président
- Roberto Grandi, administrateur-délégué
- Arnaldo Lanteri, administrateur
- Federico Franzina, administrateur
- Franco Urlini, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN Réviseurs d'Entreprises, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38034/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

**VALORIS LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. VALORIS EUROPE).**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 62.829.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 mai 2002 à Paris

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier la résolution suivante:

Messieurs McGaw et Weydert sont révoqués de leur poste d'administrateur. Cette résolution prend effet à la date du 14 mai 2002 et annule également tout pouvoir de signature ou autres pouvoirs pouvant engager la société des deux administrateurs précités.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38024/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EEC EUROPEAN EASTERN COMPANY HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

H. R. Luxemburg B 36.614.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung vom 12. März 2002 hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Bilanzgewinn des Geschäftsjahres 1999/2000, wie folgt verwendet:

Jahresabschluss zum 31. März 2000	269.984,19 EUR
Gewinnvortrag nach Kapitalerhöhung vom 21. Juni 2000	33.593,71 EUR
Verfügbarer Bilanzgewinn	303.577,90 EUR
Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage	53.996,82 EUR
Dividendenausschüttung	249.581,08 EUR

2. Der Verwaltungsrat der EEC S.A. wird abgewählt. Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden die Herren Mario Lucchesi, Dott. Roberto Santambrogio und Dr. Martin Hellweger nominiert. Der Verwaltungsrat wird bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2000/01 zu entscheiden hat, bestellt.

Luxemburg, den 25. März 2002.

Für die Richtigkeit der Angaben

MAZARS & GUERARD

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38025/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

K.K.M. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 25.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

P. Rochas

Administrateur

(38027/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

BONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.912.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 janvier 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Freddy Martell;
- Monsieur Jean Hoss;
- Monsieur Pit Reckinger.

Et le mandat de commissaire aux comptes de
MORET ERNST & YOUNG AMSTERDAM.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(38028/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

AUFFORST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 76.107.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 6 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

Messieurs Patrick Rochas, Maurice Houssa et Philippe Slendzak.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

P. Rochas

Administrateur

(38029/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

KANAKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 février 2002

- Les mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald, Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. De même, le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2002.

Certifié sincère et conforme

KANAKA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38129/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 12.744.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

D.A.L. Bennett

Administrateur

(38030/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.315.

—
Il résulte d'un courrier reçu en date du 5 mars 2002 que M. Anton Osipchuk démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 55, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38031/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.570.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 21 décembre 2000 au siège social que:

1. La démission de Monsieur Eichhorn, Administrateur de la société a été acceptée par le conseil d'administration. La démission prend effet au 21 décembre 2000.

2. Le Conseil d'administration décide de nommer en son remplacement Mademoiselle Cindy Reiners. La nomination prend effet au 21 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38038/309/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.570.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 2 janvier 2001 au siège social que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Une convention de domiciliation a été conclue entre la société TEAMSEARCH LUXEMBOURG HOLDING S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 janvier 2001.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38039/309/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.370.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

(38032/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ISCANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.772.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 21 mai 2002

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Lino Berti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, M. Jean-Pierre Verlaine, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

ISCANDAR S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38033/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

LUXMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 56.940.

—
En date du 15 mai 2002 B.C.I., S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes. Cette démission a pris cours avec effet immédiat.

B.C.I., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38035/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ECONOMA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.716.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société ECONOMA EUROPE S.A. qui s'est tenue en date du 31 décembre 2001 au siège social que:

1. Le Conseil d'Administration prend acte de la lettre de démission de Philippe Marchal produisant effet le 31 décembre 2001 et accepte cette démission.

2. En remplacement de ce dernier, le Conseil décide d'appeler au poste d'administrateur de la société François Manti, employé privé à Luxembourg. Cette nomination prendra effet le 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

C. Reiners / G. J. Wilson

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38036/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.259.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 3 février 2002 au siège social que:

1) le conseil accepte la démission de Mademoiselle Maire Gallagher comme administrateur de la société avec effet au 3 février 2002.

2) Monsieur François Manti est nommé comme administrateur de la société avec effet au 3 février 2002, suivant article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915. Monsieur François Manti terminera le mandat de Mademoiselle Maire Gallagher.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38037/309/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

EUROPEAN PAPER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.387.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROPEAN PAPER HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 12 avril 2002 au siège social que:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Kaj Buchardi, administrateur. Celle-ci a pris effet au premier mars dernier.

2. M. Mike Turner est nommé administrateur en son remplacement. La nomination prend effet au jour de la tenue de la réunion du conseil d'administration.

Luxembourg, le 12 avril 2002.
Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38040/309/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

ARIADNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 79.122.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 6 février 2002:

La démission de KPMG LUXEMBOURG, commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Leur mandat, débutant avec les comptes annuels au 31 décembre 2000, expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur indépendant. Leur mandat, débutant avec les comptes annuels au 31 décembre 2000, expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2002.
Pour extrait conforme
Signature
Président de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38110/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

NYONI SHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.676.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue à Luxembourg le 3 janvier 2001 au siège social*

1. Le conseil décide de signer la convention de domiciliation avec l'étude WILSON ASSOCIATES.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38041/309/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

PK AIRFINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.840.

—
Le bilan au 31/01 ..., enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

(38042/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

GARDIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 66.691.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
GARDIAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38043/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SALON AMINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2002

L'an deux mille deux, le vingt-cinq mai.

S'est tenue au siège social de la S.à r.l. SALON AMINA, une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objet:

Ordre du jour:

Point 1 - Nomination d'un gérant technique.

Toutes les parties étant représentées, l'Assemblée générale est valablement constituée. La séance est déclarée ouverte à 10.00 heures.

Après présentation de l'ordre du jour et discussion, il est décidé à l'unanimité:

1. La nomination du nouveau Gérant technique en la personne de Madame Astrid Junk est acceptée et prendra ses effets sitôt acceptation du dossier par le Ministère des Classes Moyennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal.

A. Furtado Dos Reis / A. Junk.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38174/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

WILLY'S COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 69.262.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
WILLY'S COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38044/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TRIGLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 41.878.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
TRIGLIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38045/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 22.126.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38046/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2002.

SOCIETE ADRAMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 39.004.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
SOCIETE ADRAMCO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38047/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MOBITEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 52.980.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
MOBITEL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38048/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

THREE STARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 75.296.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
THREE STARS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38049/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

IMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 44.803.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
IMBO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38050/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

DAVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 44.799.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
DAVA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38051/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BULFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 46.496.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

BULFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38052/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AUTOCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 50.773.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

AUTOCONTROL HOLDING s.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38053/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BLONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 73.620.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

BLONDEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38054/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.
